

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt et un, le 20 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hubert REINICHE **membre suppléant**.

**Étaient excusés** : Mesdames et messieurs Chantal BEQUILLARD, Anissa BRIKH, Daniel BOUR, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Virginie REY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

**Avaient donné pouvoir** : Daniel BOUR à Lounès ABDOUN SONTOT, Emmanuelle PALMA GERARD à Fatima KHELIFI, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE, Virginie REY à Thomas BIETRY, Jean-Louis HOTTLET à Hubert REINICHE, Cédric PERRIN à Gilles COURGEY, Anaïs MONNIER à Gilles COURGEY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 11 mai 2021	Le 20 mai 2021	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	32

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Martine BENJAMAA est désignée.

**2021-04-32 service Police-Avancement de grade et création de poste -Brigadier-Chef principal**  
*Rapporteur : Robert NATALE*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*

*Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relatif à la fonction publique territoriale qui a supprimé les quotas et les a remplacés par des ratios ;*

*Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 30 novembre 2007 sur l'application du ratio ;*

*Vu la délibération 2007-07-17 du 17 décembre 2007 relative au taux de promotion pour les avancements de grade ;*

Il appartient aux membres du Conseil Communautaire de nommer au sein du Service Police :

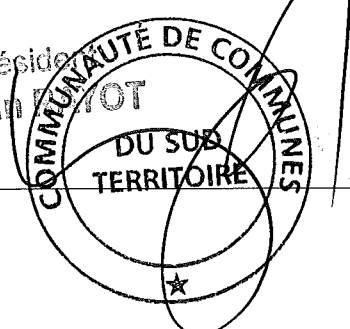
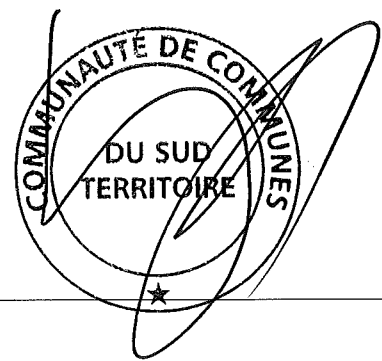
- au grade de **brigadier-chef principal**, au choix, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, les **gardiens-brigadiers de police municipale comptant au moins un an d'ancienneté dans le 4<sup>e</sup> échelon** du grade de gardien-brigadier et **quatre ans au moins de services effectifs** dans le grade de gardien-brigadier et **ayant suivi la formation continue obligatoire** prévue par l'article L 511-6 du code de la sécurité intérieure (article 11, décret n°2006-1391 du 17/11/2006)

Compte tenu :

- de la qualité du service rendu par les agents concernés,
- de leur entretien professionnel annuel remarquable,
- des avis favorables de leur hiérarchie quant à leurs qualités et aptitudes,
- de la durée de service courante pouvant ouvrir droit à la promotion interne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de créer le poste suivant :
  - 1 poste au grade de Brigadier-chef principal, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- de valider la promotion suivante :
  - au grade de Brigadier-chef principal, de l'agent concerné à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, à temps complet
- de fermer le poste suivant :
  - 1 poste de Gardien-brigadier, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- d'autoriser le Président à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de communes du Sud Territoire.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le <b>MERCREDI 02 JUIN 2021</b></p> <p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p> 	<p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p> <p><b>MERCREDI 02 JUIN 2021</b></p> 
---	---